



L'industrie textile émet 4 milliards de tonnes de CO2 par an dans le monde ©Sundry Photography/Getty Images

## Cinq points à retenir sur les impacts de la mode et de la fast fashion

25/11/2024

**Emissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, de l'eau, des sols...l'empreinte écologique de l'industrie de la mode est aujourd'hui particulièrement élevée. Avec des collections sans cesse renouvelées, de tout petits prix et un marketing incitant à faire des achats coup de cœur, la fast fashion entraîne également une consommation importante de vêtements dont la fabrication et l'entretien ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Décryptage avec l'ADEME.**

"Chaque Français achète en moyenne 40 pièces d'habillement et 4 paires de chaussures" par an, d'après un rapport publié en 2022 par [Refashion](#). Des achats qui ont un prix pour la planète. Dans son [nouveau guide](#), intitulé "Tout comprendre : les impacts de la mode et de la fast fashion", l'ADEME balaie ces nombreux impacts. Tour d'horizon.

### **La fabrication, responsable de pollutions multiples**

Les étapes nécessaires à la production de nos vêtements et chaussures s'avèrent particulièrement polluantes. "La **production** de matières premières (en tenant compte des impacts de l'agriculture qui utilise des produits chimiques pour cultiver des matières naturelles comme le coton) entraîne des pollutions de l'air, des sols et de l'eau", appuie l'ADEME.

A cela s'ajoute la fabrication des fils, des tricotés et tissus qui consomment de l'énergie, et des produits chimiques, tout comme la phase de teinture et d'ennoblissement

Par rapport à ces différentes étapes, le **transport** des vêtements réalisé en bateau génère peu d'impacts mais le scénario est tout autre pour le transport aérien auquel les entreprises de fast fashion ont de plus en plus recours.

Le transport en avion d'un t-shirt produit au Bangladesh génère 14 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que son transport par bateau, dépassant même les émissions dues à sa fabrication", note l'ADEME.

### **Les vêtements, en partie responsables de la pollution aux microplastiques des océans**

On le sait peu, mais lorsque l'on fabrique, porte ou lave des vêtements, des fragments de fibres de moins de 5 mm (d'origine synthétique et naturelle) se détachent sous l'effet des frottements, et sont libérés dans l'air, et dans l'eau.

"On estime que, dans le monde, les textiles synthétiques (principalement en polyester, en polyéthylène, en acrylique et avec de l'élasthanne) sont responsables du rejet de 0,2 à 0,5 million de tonnes de **microplastiques** primaires dans les océans chaque année", relève l'ADEME.

### **De mauvaises conditions de travail perdurent pour les ouvriers textiles**

Selon une étude de l'Insee publiée en 2018, la moitié des vêtements et chaussures vendus en France sont fabriqués en Asie, principalement en Chine. En 2021, le pays concentrait 41,4 % des parts de marché mondial du secteur du textile et de l'habillement.

"Les **réglementations environnementales** et la protection des travailleurs sont souvent moins strictes dans cette région du monde qu'en Europe, ce qui permet des coûts de production plus bas, mais qui entraîne aussi fréquemment des pollutions de l'air, de l'eau et des sols et des conditions de travail particulièrement difficiles", précise l'ADEME dans son [nouveau guide](#).

### **Les retours produits, faciles mais polluants**

"Quasiment toutes les enseignes de commerce en ligne proposent des **retours facilités**

(gratuits) si le produit commandé ne convient pas. Les consommateurs n'hésitent donc pas à commander, même s'ils ne sont pas sûrs de leur achat, sans se poser la question de l'impact des multiples transports", observe l'ADEME, avant d'ajouter : "A l'échelle européenne, ces pratiques génèrent 5,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> (un chiffre presque équivalent aux émissions de carbone de la Suède pour 2021".)

### **La seconde main, pas toujours synonyme de consommation raisonnée**

Selon l'Institut d'études Kantar, 15,1 millions de Français ont acheté des produits d'occasion en 2020. Alors que la **revente** de vêtements en ligne sur des plateformes de seconde main, comme Vinted, ne cesse de progresser, notamment en France, l'achat de vêtements neufs ne ralentit pas pour autant.

En effet, certains consommateurs profitent des possibilités de revente pour accélérer le renouvellement de leur garde-robe. Ils achètent neufs des vêtements pour ne les porter que très peu (parfois le temps d'une soirée !) et les revendre rapidement", explique l'ADEME.

Pour éviter de céder aux sirènes du marketing, et à la tentation de renouveler sans cesse sa garde-robe, l'agence recommande d'adopter la **méthode Bisou**.

Créée par Marie Duboin et Herveline Verdeken, celle-ci permet de s'accorder un temps de réflexion avant un nouvel achat, en se posant cinq questions essentielles : à quel besoin ce vêtement ou ces chaussures répondent-ils pour moi ? Puis-je attendre avant d'acheter ce vêtement ou ces chaussures ? N'ai-je pas déjà un vêtement ou des chaussures avec la même utilité ? D'où viennent ces chaussures ou ce vêtement, en quoi sont-ils faits, sont-ils "responsables" ? Ce vêtement ou ces chaussures m'apporteront-ils un confort réellement supplémentaire par rapport à ce que j'ai déjà ?

Pour aller plus loin, et découvrir notamment les **solutions** pour se tourner vers une mode plus durable, retrouvez [ici](#) le nouveau guide de l'ADEME, "Tout comprendre : les impacts de la mode et de la fast fashion".

**Pour aller plus loin :** "[La mode éthique dans nos dressings](#)"

*En partenariat avec l'ADEME.*